

A LA LOTERIE DE L'APPAUVRISSMENT ON PERD À TOUT COUP !

Nous sommes des dizaines, voire des centaines de milliers de personnes à avoir été appauvries par les politiques gouvernementales. Rares sont celles et ceux d'entre nous qui n'ont pas été touchés par la crise, les pertes d'emploi, les lois spéciales et les coupures. Les raisons de descendre dans la rue le 1er mai, pour dire qu'il faut que ça change, ce n'est pas ça qui manque...

Un, deux, trois, quatre...

Le tout a commencé par les bénéficiaires de l'aide sociale: des coupures dans les prestations, des programmes plus ou moins forcés de retour au travail, des boubou-macoutes et de la délation, pour aboutir à la menace de service civil obligatoire. **Et de un!**

Vint ensuite le tour des chômeurs et des chômeuses. Une loi est venue diminuer leurs prestations et les forcer à garder des emplois, quelles que soient les conditions, sous peine de perdre leur droit à des prestations. Comme si les coupures conservatrices ne suffisaient pas, le dernier budget fédéral des libéraux en rajoute. **Et de deux!**

Ces deux groupes, ça commence à faire pas mal de monde, mais ce n'était pas assez. Allons-y donc avec les employés et employées de l'État dans l'éducation, la santé, les services sociaux et la fonction publique. Un petit gel de deux ans et des coupures de 1% par année. Au cas où il y ait des réticences ou des luttes, une petite loi pour sanctionner le tout

et enlever le droit de négocier. Dans la fonction publique fédérale, on ne se prive pas pour geler les salaires, année après année. **Et de trois!**

Ceux et celles qui travaillent dans les secteurs parapublic et péripublic pourraient se voir épargnés? Qu'à cela ne tienne! La loi 102 va aussi s'appliquer pour les travailleurs et travailleuses des municipalités, d'Hydro-Québec, des universités et du transport. **Et de quatre!**

La construction, on ne les oublie pas. Du jour au lendemain, plus de 25 000 personnes œuvrant dans la construction résidentielle ont tout perdu avec la loi 142: la reconnaissance de leur métier, leur droit d'être représentés par un syndicat, leur taux de salaire et leurs conditions de travail prévus au décret, leur régimes de pension et d'assurance. Et de cinq! Dans le secteur privé, il y a plus de 150 000 personnes, majoritairement des femmes et des immigrants, qui, en vertu de la loi des décrets, ont accès à certaines protections: salaires, congés et vacances. On menace d'y mettre la hache. Et de six!

Pour les autres travailleurs et travailleuses du secteur privé, le gouvernement, après avoir donné l'exemple, laisse fonctionner les forces du marché: on rationalise, on met à pied, on réduit les heures, on ferme, on ouvre les conventions collectives, on fait des lock-out...Le résultat net, c'est qu'ils sont de plus en plus rares les groupes qui font des gains. On réussit avec peine à conserver ce qu'on a. **Et de sept! Et de huit! Et de neuf! Et de...**

Attendez, c'est pas fini...

Pour boucler la boucle, il ne restait qu'à attaquer les personnes âgées. Après les frais de 2\$ pour les prescriptions, l'imposition de frais de santé sur les revenus autres que ceux du travail, le dernier budget fédéral réduit les crédits d'impôt, une mesure qui touche 25% des personnes à la retraite.

L'appauvrissement touche tout le monde, mais plus particulièrement les femmes. Ce sont elles qui forment la majorité des familles monoparentales. Ce sont surtout elles qui occupent les emplois précaires. Ce sont elles qui sont pénali-

Sommaire

-Gaston Spooner est mort	p. 3
-Logement et discrimination; jugement	p. 11
-Prêts et bourses; aide sociale	p. 12
-Centre Missionnaire Mariannahill	p. 14
-Spécial 1er mai	p. 5 à 10

sées parce que plus rien n'avance dans les dossiers d'accès à l'égalité et d'équité salariale. Pendant que l'écart entre les riches et les pauvres grandit, à peu près tout ce qui se crée comme emploi est précaire: «jobines» à temps partiel, travail sur appel, etc. Belle perspective pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail. La récession est terminée? Pour les entreprises et leurs profits, peut-être. Mais le niveau d'emploi lui, décroît sans cesse.

Au moins, on a de bons services!

Alors que les besoins de services publics grandissent, un gouvernement qui se préoccupe des hommes et des femmes qui sont touchés par la crise ne devrait-il pas, au minimum, maintenir les mêmes services? Mais le respect des per-

sonnes et de leurs besoins, ce n'est pas ce qui préoccupe nos gouvernements, ni à Québec, ni à Ottawa.

Alors, morceau par morceau, des soins dentaires aux soins oculaires, en passant par les listes d'attente et les lits qui ferment, l'augmentation des frais de scolarité et des coûts du matériel scolaire, on coupe ou on nous fait payer. Avec des petites TPS et TVQ qui s'ajoutent au tout!

Les gouvernements nous rebattent les oreilles avec la question des dépenses, qui seraient trop élevées. Les revenus d'impôts non équitables, ils tiennent ça mort et maintiennent un système de taxation dépassé qui ne permet qu'à une minorité de s'en sortir.

Coalition syndicale
et populaire

1^{ER} MAI - FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES -

SOLIDAIRES POUR L'OBTENTION D'UNE VÉRITABLE JUSTICE SOCIALE

ORGANISONS NOS RÉSISTANCES ET PRÉPARONS L'OFFENSIVE

Éditorial

Le changement social pour la justice sociale ; pourquoi pas embarquer?

Pour nous ; mises à pied massives, fermetures d'usines, lock-out, coupures dans les services publics et para-publics, diminution des revenus provenant de l'aide sociale et de l'assurance-chômage, dérèglementation dans l'industrie de la construction, utilisation gouvernementale des organismes communautaires comme "gestionnaire à rabais" des problèmes sociaux, mise au pas, encadrement et utilisation à outrance du bénévolat par les gouvernements, etc. Bref, un appauvrissement grandissant pour de plus en plus de gens...

Pour eux ; augmentation des profits, diminution des impôts, maintien des abris fiscaux, subventions gouvernementales, appareils éducatifs à leur service, partis politiques soumis à leur quatre volontés, etc. Bref, un enrichissement grandissant entre les mains de moins en moins de gens.

Re-bref ; écart grandissant entre riches et moins bien nantis - on socialise la gestion des problèmes sociaux et on privatise les profits.

Espoir et engagement

A travers cette terne situation, tranquillement s'organisent les forces du changement. Un nombre grandissant de gens partagent cette réflexion ; si le problème vient du chef du gouvernement, changeons le chef - si le problème vient du parti politique en charge la gestion de la société, changeons le parti au pouvoir - mais si le problème vient du système socio-économique dans lequel nous vivons, alors, changeons-le.

Pour nous, il nous paraît assez évident que la progression d'une plus grande justice sociale ne peut pas se réaliser à l'intérieur d'un système socio-économique pour qui le libre-marché et le profit passent avant l'épanouissement et le bien-être de la population en général.

Alors, embarquez-vous dans le bateau de la justice sociale? Ensemble nous déciderons de la marche à suivre et de la couleur de notre projet social.

L'équipe de rédaction

N.B. A ceux et celles ayant fêté Jean Charest et Monique Gagnon-Tremblay ; vous oubliez vite qu'il et elle ont participé pleinement à l'appauvrissement d'une large part de la population. Peut-être étiez-vous d'accord avec cela ?...

Pays industrialisés et

promesse de création

d'emploi...



Attendez que je me bidonne!

Le 22 mars dernier se déroulait une consultation du milieu communautaire à Montréal concernant l'ensemble de la sécurité sociale du gouvernement fédéral (assurance-chômage, pensions...). Patronnée par le ministre Lloyd Axworthy, cette consultation s'intitulait: «Comment briser le cycle de dépendance?».

Le pire de tout est sûrement le préavis de moins d'une semaine pour se préparer. Wow! C'est formidable! me direz-vous. Bref, personne n'était vraiment prêt à faire face au défi de cette consultation, qualifiée de bidon par plusieurs groupes communautaires de la région de Montréal. Personnellement, j'aurais qualifié cette pseudo-consultation

de «réceptif rempli de mensonges à qui il manque un bouchon». Croyez sans aucun doute que le bouchon qui manquait à ce réceptif rempli de mensonges fut le secteur communautaire.

Le ministre veut faire une réforme des programmes sociaux au Canada. Pour flatter sa bonne conscience, le ministre consulte tout croche, le milieu communautaire. Pauvre lui, l'État croule sous les dettes, il doit donc couper. Restrictions budgétaires dit le ministre; il cause bien le ministre. C'est son job. J'étais à cette bouchonnerie. Vous parler du contenu des ateliers de travail serait chose ridicule, mais la rencontre des gens qui

oeuvrent au sein des organismes communautaires fut tout autre chose! Je n'ai vu personne qui était dupe face à la volonté des politiciens d'ouvrir le marché économique canadien à la toute puissante machine du capitalisme sauvage, tout en mettant le fardeau de la dette sur le dos des services sociaux.

Ça coûte trop cher nous dit le bon ministre. Il faut couper dit le ministre. Coupez, mon ami, coupez! Mais n'oubliez jamais que la population de notre grand et beau pays est las de votre lâcheté. Les gens qui étaient bouchonnés autour des belles tables rondes du Palais des Congrès tenaient à peu près tous le même langage:

Oh! messieurs les ministres
Que vous me semblez beaux
Sans mentir, vous êtes les rois
Les rois des cons.
Remplis d'allégresse, les ministres
Ouvrirent grande leur gueule
Pour encore péter de la brou.
Les groupes communautaires apprirent ainsi
Qu'à chaque réforme, des paroles toutes inutiles
N'étaient là que pour la récupération.
La morale du bouchon est que le communautaire
N'est pas là pour faire au nom des coupures,
Du capitalisme et du saint ministre
De la sous-traitance à rabais!

Pierre Granger

Journal communautaire

journal bimestriel



187 Laurier
local 317 (3^e étage), J1H 4Z4
Tél.: 821-2270

AMECQ Association des médias écrits communautaires du Québec

Le journal se veut une alternative aux journaux existants. Ses priorités sont :

Desservir les intérêts des gens moins favorisés économiquement, socialement, culturellement, politiquement et qui ne possèdent peu ou pas de pouvoir réel dans leur milieu de vie...

Favoriser la circulation du point de vue des organisations luttant pour l'amélioration de nos conditions de vie et de travail en général.

Privilégier l'expression des gens ayant peu ou pas accès aux médias traditionnels.

Équipe de rédaction:

Manon Brunelle
Nathalie Chapados
Normand Gilbert

Collaborateurs: Collaboratrices:

Georges Bates
Sylvie Bessette
Bernard Couture Jr
Diane Deneault
Nicolas Gilbert
Linda Giroux

Pierre Granger
Jean-Marc Grégoire
Sylvain Janvier
Roch Lafrance
Lise Morin
Monique Nitka
Micheline Plante
Pedro Rodrigue
Armand Rosso
André Roux
Robert Sylvestre
Mario Trépanier

Éditeur : La Voix Ferrée
Impression : The Record
Mise en page assistée par ordinateur :
Infographie enr.
Distribution : Distributions publicitaires Estrie
Poste publication :
Enregistrement #7082
Dépôt légal premier trimestre 1994 :
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Territoire de distribution gratuite délimité par les rues Queen et St-Joseph (ouest), Le Phare (sud), la rivière St-François (est).

UN HOMME DE DROITS

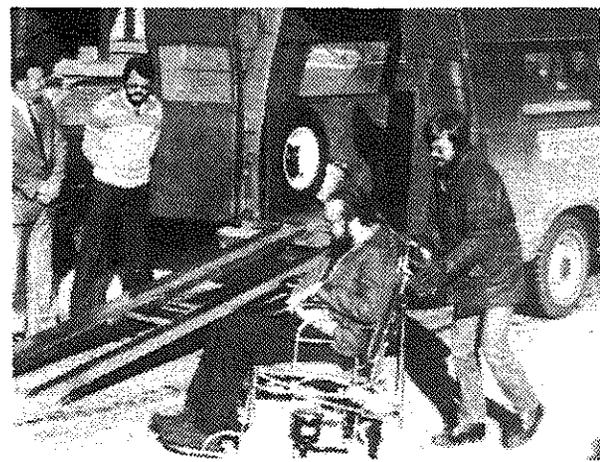
LE FONDATEUR DU TRANSPORT ADAPTE DE SHERBROOKE EST MORT

Un grand homme nous a quitté! Avant son départ, il a pensé aux autres en léguant un héritage sans prix, soit celui de l'intégration sociale de la personne handicapée physique. Gaston Spooner fut un pionnier dans l'habitation où son domaine fut le maintien à domicile et, puisqu'il avait plus d'une corde à son violon, il était tout désigné pour orchestrer la mise sur pied d'un transport adapté.

Gaston savait que résider en institution n'était pas le meilleur atout qu'une personne handicapée pouvait posséder pour démontrer qu'elle était une personne à part entière. Il décida donc de jouer le tout pour le tout en jetant la carte du logement avec maintien à domicile en option. Il partit donc gagnant de l'hôpital Youville où il demeurait depuis bon nombre d'années déjà, afin de vivre et s'épanouir dans un habitacle qu'il avait choisi. Gaston inaugura, par le fait même, des services de maintien à domicile à peine naissants. Il dut donner à ce nouveau-né plusieurs heures de son temps afin de réduire au minimum les coliques de ce dernier destiné à offrir la meilleure qualité de vie possible à la population physiquement handicapée.

Sachant très bien que l'épanouissement de l'être humain ne se fait pas uniquement en vivant à domicile, Gaston décida qu'il fallait prendre l'air et voir du pays, enfin... Une fois de plus, Gaston à la générosité sans

bornes, travailla sans relâche à la conception du transport adapté à Sherbrooke, afin que la personne handicapée puisse sortir et vaquer à ses occupations le plus dignement possible.



Le deuxième véhicule



Transport Liberté a vu le jour et fut sans doute la fierté de Gaston, même si celui-ci restait le plus discret sur sa belle réussite.

A partir de ce bel héritage et des nombreux souvenirs des plus riches que Gaston Spooner a désiré nous offrir sur son trop

court passage sur terre, je tiens en tant que personne ayant un handicap physique, à souligner à quel point je suis heureuse que ce grand homme m'ait rendu la vie plus facile et sans doute davantage agréable.

Merci sincère Gaston Spooner pour ton apport important à l'évolution de notre société!

Lise Morin

Le centre de maternité de l'Estrie est en voie de réalisation

Dans la foulée des projets-pilotes de sages-femmes proposés au ministère de la Santé et des Services sociaux, l'implantation du Centre de maternité de l'Estrie est en cours depuis janvier dernier et celui-ci est administré par le CLSC «SOC» de Sherbrooke. D'ici l'ouverture, prévue pour l'automne prochain, le CLSC «SOC», en collaboration avec l'équipe d'implantation, réalise son plan d'action: embauche de personnel qualifié, aménagement du centre, ac-

quisition d'équipements, réglemmentations, ententes, etc. Le Centre de maternité sera possiblement aménagé à la Maison St-Vincent de Sherbrooke, mais des modalités restent encore à définir avant de rendre le lieu officiel.

Si l'Estrie se dote enfin d'un Centre de maternité, c'est grâce à la volonté et aux démarches soutenues des femmes et des familles et à la volonté du CLSC «SOC» qui a présenté le projet, ainsi qu'à l'appui constant de la Régie régionale

de la santé et des services sociaux. Parmi d'autres collaborateurs, on compte des ressources du réseau de la santé, médecins, infirmières, et des groupes communautaires qui travaillent avec les sages-femmes dont la pratique évolue depuis plus de 15 ans dans la région.

Afin de répondre aux attentes de la population (environ 250 accouchements par an sont prévus), le projet vise à élargir le choix des services en périnatalité tout en diminuant



les coûts s'y rattachant. Le coût d'un accouchement au Centre de maternité sera de 30 à 35% inférieur aux frais en milieu hospitalier, selon le Dr Simon Racine du Conseil d'évaluation des projets-pilotes.

De Lac-Mégantic, Asbestos, Cookshire, ou d'ailleurs dans la région de l'Estrie, les femmes et leur famille bénéficieront de services gratuits: rencontres et soins cliniques prénataux et postnataux, accouchements, séjours de courte durée; et cela en collaboration avec les services de périnatalité des CLSC. Cette nouvelle formule de soins périnataux, axée sur la communauté régionale, offre le choix d'un lieu de maternité complémentaire, en plus d'une approche globale des services personnalisés notamment basés sur la sécurité de la femme et de son enfant et sur la continuité des soins et des services. C'est en lien avec les nombreuses ressources du milieu que le Centre de maternité atteindra ses objectifs.

Lynda Giroux

K.K.K. - OUI ALLO?

Depuis le 5 avril 1994, la boîte vocale du Unified Ku Klux Klan, royaume du Canada, s'est tue. En effet, le KKK s'est fait servir une mise en demeure à l'effet de cesser "d'utiliser ou de faire utiliser de façon répétée en recourant aux services d'une entreprise de télécommunications pour aborder ou faire aborder des questions susceptibles d'exposer à la haine ou au mépris des personnes appartenant à un groupe identifiable sur la base de

critères de race, d'origine nationale ou ethnique, de couleur, de religion ou d'orientation sexuelle et de s'abstenir de toute action de ce genre dans l'avenir, partout au Canada"

Cette mise en demeure lui fut signifiée par la Commission canadienne des droits de la personne suite à des plaintes de groupes de lutte au racisme.

La Ligue des Droits et Libertés (section Estrie) est pleinement satisfaite de la décision de la Commission canadienne des droits de la

personne et rappelle qu'il est du devoir de la société de s'assurer que le milieu est exempt de racisme et surtout, de racisme organisé tel que pratiqué par le Ku Klux Klan.

André Roux
Ligue des Droits et Libertés
(section Estrie)



Médias

Réalité virtuelle

La télévision, telle que nous la connaissons actuellement, subit des bouleversements aux conséquences pas toujours évidentes et l'opinion que nous nous faisons sur ce qui est réel et ce qui ne l'est pas, au petit écran, va en prendre un coup avec les images virtuelles.

Grâce à la synthèse numérique, on peut désormais créer des images parfaitement «réalistes» en les calculant par ordinateur avec une qualité équivalente ou même supérieure au rendu photographique. En utilisant l'ordinateur et des modèles mathématiques pour créer ces images, on s'affranchit de la nécessité d'une réalité visible préalable dont dépend, par exemple, la photographie ou la vidéo. Ceci a pour principale conséquence de permettre la simulation de ce qui n'existe pas encore ou de ce qui n'existera jamais, et de donner une forme visible «réaliste» aux idées les plus abstraites ou aux rêves les plus improbables¹.

Vraies fausses images

Les effets spéciaux dans le film «Parc Jurassique» offrent une démonstration éclatante des possibilités et de l'efficacité offertes par l'imagerie virtuelle. Plus de cinquante scènes de ce film ont été réalisées en synthèse d'images. Les dinosaures de synthèse ont une vie propre, leur peau frissonne et leurs muscles se tendent à la moindre alerte. Ils sont criants de réalisme.

Le film «Dans la ligne de mire» de Wolfgang Petersen a également repoussé les limites du possible dans ce domaine. Un des gardes du corps du président Kennedy, présent dans les images prises lors de son assassinat, a été remplacé par Clint Eastwood lui-même, rajeuni numériquement. Les images d'archives sont donc désormais modifiables à l'aide de représentations remaniées des acteurs contemporains.

Jusqu'où iront les modifications électroniques? L'image numérique constituée de nombres est «manipulable» à volonté, sans contraintes. Cela n'implique pas que toutes les images seront manipulées mais qu'elles seront potentiellement «manipulables».

Du cinéma à la réalité

Avec la concentration des médias électroniques que l'on observe à travers la formation de grands réseaux de télévision et de câblodistribution, les tentations de manipulation des images à des fins politiques, économiques ou sociales seront fortes et cela aura tôt ou tard des incidences sur l'information qui nous sera véhiculée par ces mêmes médias.

Armand Rosso pour le C.P.D.E.

¹ Le Monde Diplomatique, août 1993, p.16

² Le Monde Diplomatique, février 1994, p.28

Le Centre Populaire de Documentation

... Pour en savoir davantage

- Sur les médias
- La publicité
- L'intervention communautaire

Nous offrons des activités de groupes, pour nous aider à mieux comprendre la réalité médiatique qui nous entoure.

Revue, journaux, livres, revues de presse...

187, rue Laurier, local 316

821-2270

Lettre à mon père, à ma mère de Bibi Hyperactif

Hyperactivité, ce grand mot a été sûrement inventé par une grande personne ayant complètement oublié qu'un jour elle a été un enfant. Bien sûr, je deviens hyperactif quand tu ne me mets pas de balises, et je vais faire de plus en plus de bêtises pour voir jusqu'où tu vas me laisser faire. Ne pas avoir de limites me rend fou. Et si tu me regardes bêtement en souriant, je vais devenir hyperactif parce qu'insécure.

Ne te cache pas sous le faux prétexte de m'éduquer librement, j'ai besoin que tu m'aides à établir mon champ d'action, à savoir ce qui est permis de ce qui ne l'est pas. J'ai besoin qu'il arrive quelque chose quand je dépasse les bornes, sinon comment apprendrais-je la conséquence de mes actes? Et si je n'apprends pas avec toi maintenant que tout n'est pas permis, quand le ferai-je? Au dépend de qui?

Et si je pouvais comprendre...

Tu t'imagines parce que tu es grand et moi petit, que je ne me rends compte de rien et que je ne peux pas comprendre. Sûr, je ne peux pas m'exprimer avec autant de vocabulaire que toi, parfois je ne sais pas encore lire, ni écrire, ni même parler mais je suis là à tes côtés, je te sens. Je capte, je perçois, je devine tes émotions parfois mieux que toi-même. Je

te le dis, rien ne m'échappe. Je sens quand cela ne va pas. Et là, j'ai peur. J'ai très peur, car je ne sais pas pourquoi cela ne va pas. Je crois que c'est ma faute et je me sens coupable. Coupable du divorce, coupable du décès, coupable de l'hospitalisation...coupable. Alors là, je deviens hyperactif, histoire de faire diversion et d'avoir moins mal.

Parle-moi, explique-moi, je t'en prie! Prends les mots de ton cœur pour me dire le pourquoi de tes soucis. Sûrement que je ne comprendrai pas tout, mais je saurai que ce n'est pas ma faute, et que ton amour pour moi reste intact.

Dans cette même veine, pourquoi suis-je toujours trop jeune pour entendre la réponse à une question que je te pose? Suis-je nécessairement hyperactif parce que je pose beaucoup de questions? A ta place, je prendrais cela pour un signe de talent cérébral. Plus tu vas prendre le temps de m'expliquer, de répondre à mes questions, plus tu favorises le développement de ma vivacité d'esprit. Dis-toi bien que la réponse, je l'aurai de toute façon tôt ou tard. Peut-être elle ne sera pas de ton goût. Bien sûr, tu as le droit d'être par une question, tu as le droit de vouloir réfléchir à la réponse que tu vas me donner, tu as même le droit de ne pas savoir.

Mais au moins, dis-le. J'apprendrai ainsi la franchise, l'authenticité et je me rendrai compte en douceur que tu n'es pas infallible.

Tes yeux d'adulte, mes yeux d'enfant

A part mes questions, plus rien ne t'étonne. Tes yeux sont vieux à regarder le monde, les miens sont neufs. Sûr que je veux toucher à tout. Tout pour moi est neuf, une aventure à vivre, à explorer, à goûter! Quand je te vois casser un oeuf, étendre le linge sur la corde à linge, jouer sur ton ordinateur, passer l'aspirateur dans ta voiture ou travailler dans le jardin...moi aussi je veux essayer. Laisse-moi au moins essayer, tout seul. Je me rendrai bien compte si je suis capable ou pas. Et je serai bien fier de te montrer ce que j'aurai réussi, peut-être pas à ta façon...mais je suis beaucoup plus capable que tu ne le penses. Une activité avec toi, c'est le plus beau des jouets et le plus grand des bonheurs.

Et puis, je sais bien que tu travailles beaucoup. Mais si jamais ce soir tu trouvais le temps de me lire une petite histoire, juste 5 minutes tout blotti contre toi avant de fermer les yeux, il me semble que je dormirais mieux.

Monique Nitka, m.d.

Tiré du Bulletin de l'Association de Médecine Holistique du Québec, hiver 1994.

LA TABLE RONDE DES
AVEP
DE L'ESTRIE

187, rue Laurier, local 314,
Sherbrooke, Qué., J1H 4Z4
tél.: (819) 566-2727

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à s'offrir
- Une force en devenir



imprimerie sherbrooke inc.

642, rue Galt Ouest, Sherbrooke, QC J1H 1Y9
Tél.: 819-562-8472 • Fax: 819-822-2824

- Impressions de tous genres
- Photocopies noir et blanc et couleur

Face à la place Belvédère!

VOTRE DON VA LOIN

Grâce à vous, Développement et Paix soutient, dans le tiers monde, l'action de partenaires courageux qui luttent pour un monde plus juste. Votre don va loin!

DÉVELOPPEMENT ET PAIX

5633, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H1N 1A3
(514) 257-8711

Spécial
1er mai

Spécial
1er mai

1er mai: la fête de nos luttes

De 1886 à 1994...
se souvenir pour se mobiliser!

C'est au début du mois de mai 1886 que près de 300 000 travailleuses et travailleurs américains déclenchèrent la grève pour obtenir la journée de 8 heures de travail.

Aboutissement d'une longue période d'organisation au sein du mouvement ouvrier américain, particulièrement autour de la revendication de la journée de huit heures, le 1er mai 1886 est désigné comme la date à laquelle les huit heures devraient entrer en application. Sur 190 000 travailleurs et travailleuses qui firent la grève à travers tout le pays, durant la première quinzaine de mai, 80 000 étaient des ouvriers et ouvrières de Chicago. C'est donc là où le mouvement est le plus fort qu'il faut frapper.

Au début, Chicago

Au matin du 3 mai 1886 à Chicago, la stratégie patronale et policière est au point. À la police municipale s'ajoutent les forces conjuguées de la Garde Nationale, de constables spéciaux et de

plusieurs centaines d'agents de Pinkerton. Vers trois heures de l'après-midi, alors que 7 000 ouvriers et ouvrières manifestent devant l'usine McCormick, les patrons en profitent pour faire sortir les "scabs" sous le nez des manifestant-e-s. Ceux-ci lancent des pierres et s'emparent d'un scab.

La police surgit en formation serrée, les armes à la main. Elle ouvre le feu à bout portant: six ouvriers sont tués et une cinquantaine sont blessés.

Le lendemain, 4 mai 1886, une manifestation est appelée pour répondre à cette agression soigneusement planifiée. Malheureusement, le dépôt d'une bombe lancée par un provocateur parmi les policiers fait une victime et plusieurs blessés entraînant par

la suite une vague de répression contre le mouvement ouvrier organisé. Huit hommes furent finalement accusés de meurtre. Il n'y avait pas l'ombre d'une preuve qu'ils étaient liés à l'attentat meurtrier mais cela n'empêcha pas le tribunal de les reconnaître coupables de meurtre.

Après plusieurs procédures, quatre d'entre eux furent pendus vendredi 11 novembre 1887 surnommé le "vendredi noir" du mouvement ouvrier américain.

Une fête pour nous

Le 1er mai n'est donc pas une "fête" comme les autres. C'est le jour choisi par le congrès de 1889 de la Deuxième Internationale, organisation regroupant les militants et militantes

socialistes, pour rappeler le sacrifice des travailleurs de Chicago, massacrés en 1886 à l'occasion de la lutte en faveur de la journée de travail de huit heures.

A la suite de ces événements, le 1er mai devint, dans beaucoup de pays, la Fête des travailleuses et des travailleurs. De leur côté, les patrons américains ont tout fait pour que le 1er mai passe à l'oubli. Cela n'a pas réussi et nous célébrons encore cette année le 1er mai.

Le 1er mai, c'est le jour où les travailleuses et les travailleurs se souviennent; c'est aussi l'occasion d'affirmer collectivement notre solidarité et de faire connaître nos revendications. Après quelque trente années sans manifestation de masse à Montréal, le 1er mai 1970 marqua une reprise

importante alors que 4 000 personnes défilèrent dans les rues pour les "gars de Lapalme".

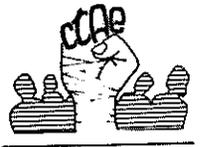
Les travailleuses et les travailleurs du Québec auront été à l'avant-garde en Amérique du Nord en décidant de célébrer la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, rejetant ainsi le traditionnel "Labour Day", premier lundi de septembre, d'inspiration américaine.

Avec l'accroissement de la pauvreté, la marginalisation de plus en plus de gens et les richesses qui s'accumulent pour une petite minorité, il n'est pas sûrement pas "dépassé" de fêter le 1er mai.

Normand Gilbert



Fête internationale
des travailleurs



Portrait d'un organisme de lutte : le C.T.T.A.E.

Le mois de mai 1994 marque le quinzième anniversaire du Comité des travailleurs et travailleuses accidenté-e-s de l'Estrie (CTTAE). Depuis 1979, cet organisme se voue particulièrement à la défense des droits et des intérêts des victimes d'accidents et de maladies du travail, mais aussi à la promotion et à l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs et des travailleuses.

Plusieurs personnes connaissent le Comité par le biais de ses interventions publiques et de mobilisation, par ses actions politiques ou de lobbying, ou encore par ses services de conseils et de représentation devant les instances administratives. Beaucoup moins de celles-ci sont cependant informées des principes sur lesquels cet organisme est fondé depuis quinze ans ni la dynamique interne. Ce portrait vise à corriger cette situation.

Un organisme autonome

Le CTTAE est une association autonome et ne dépend d'aucun autre groupe dans son action.

Il est primordial au Comité que ce soit les membres du groupe qui le contrôlent collectivement dans tous les lieux de prises de décisions (assemblée générale, conseil d'administration, comités, etc.), autant quant à sa gestion que dans ses activités. Ceci permet aux membres de réaliser qu'ils-elles sont les véritables moteurs du changement. Être un organisme autonome, c'est se donner les moyens de défendre ses membres sans qu'aucune pression extérieure nous contrôle. C'est se donner le pouvoir, en toute situation, de prendre position dans le réel intérêt de ses membres.

Il n'est nullement question ne vouloir s'isoler puisque l'organisme est membre de plusieurs coalitions et

regroupements mais plutôt de savoir qui contrôle l'association.

Un organisme sans but lucratif

Un organisme sans but lucratif est un organisme qui, sur la base d'une charte et/ou d'une pratique concrète n'a pas comme objectif de faire des profits et qui réinvesti ses surplus financiers dans l'amélioration de ses activités.

Les victimes d'accidents et de maladies du travail ayant des intérêts communs, elles n'ont pas avantage à vouloir faire des profits les uns et les unes sur les autres; c'est pourquoi les revenus de leur organisation doivent être investis dans des activités visant l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Un organisme financièrement indépendant de la CSST et du patronat

L'indépendance

financière est une des grandes garanties à l'autonomie d'action. En tant qu'organisation défendant les droits des victimes de lésions professionnelles qui est contrôlée par ses membres, ceux-ci doivent pouvoir mettre de l'avant des moyens d'actions selon leur volonté collective. Cette volonté collective ne doit pas être sacrifiée au nom de la dépendance financière.

En recevant du financement de la CSST et du patronat, l'organisme pourrait se voir voué à l'autocensure ou se retrouver en position de conflit d'intérêts étant donné qu'ils sont les cibles des actions que le CTTAE met de l'avant. Ainsi, le Comité risquerait de ne plus rencontrer son mandat de revendication, ce qui lui ferait perdre l'essence de sa nature.

L'éducation populaire autonome

Dans chaque association, les membres ont une communauté d'objectifs. Malgré cela, ce n'est pas suffisant pour assurer une saine vie associative: il faut en plus une entente sur la façon d'atteindre ses objectifs. Au CTTAE, l'organisme a fait un choix clair dès sa fondation sur cette question: l'éducation populaire autonome.

L'éducation populaire autonome est une façon de faire. Elle veut amener les personnes à réfléchir et à prendre conscience de leurs capacités d'entreprendre des actions individuelles et collectives qu'elles posent dans le but d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Ces actions entreprises doivent viser à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de notre société.

Faire de l'éducation populaire autonome, c'est aussi se soucier des moyens que l'on prend pour cheminer ensemble. C'est donc faire en sorte que les outils et les moyens concrets d'action soient à notre image en tant qu'individu-e-s et en tant que groupe.

Un membership constitué d'accidenté-e-s

En tant qu'organisation populaire qui regroupe des victimes d'accidents et de

maladies du travail, ayant pour objectifs de défendre les droits et les intérêts de ces dernières, il n'est que logique que ces personnes détiennent le contrôle démocratique des mécanismes de prise de décision. En effet, ceci nous assure que l'association fonctionne selon la volonté de ceux et celles pour lesquelles elle a été mise sur pied. Il faut également que les victimes de lésions professionnelles soient majoritairement représentées dans toutes les structures décisionnelles de l'association.

Sur les 467 membres en règle au 31 décembre 1993, 86% avaient été victime d'une lésion professionnelle et 10 des 11 membres du conseil d'administration sont accidenté-e-s du travail.

Une association est forte dans la mesure où ses membres sont actifs et participent régulièrement et de façon soutenue à ses activités et à sa vie démocratique. Que ce soit sur des structures démocratiques, sur des comités de travail ou lors d'activités ponctuelles, il faut que les membres de l'association aient la possibilité de réaliser qu'elle leur appartient.

De plus, si nous voulons un jour atteindre une véritable prise en charge individuelle et collective, par les victimes d'accidents et de maladies du travail, de leurs conditions de vie et de travail, il faut qu'elles possèdent des lieux pour y arriver. Une association comme le CTTAE doit constituer un lieu privilégié d'apprentissage à la prise en charge et à la vie démocratique.

Il faut bien conclure...

Ce court portrait de l'organisme est nécessairement très incomplet. On aurait très bien pu examiner les grandes revendications que porte le CTTAE ou encore ses objectifs en tant qu'organisation de défense des droits des victimes d'accidents et de maladies du travail. Il nous a semblé plus sage, dans le court espace mit à notre disposition, d'illustrer avec le Comité les grands et petits principes qui guident le fonctionnement les organismes de luttes.

ROCH LAFRANCE

Soirée bénéfique
SAMEDI 7 MAI 94 19H30

Richard Desjardins
Karen Young

AVEC LA PARTICIPATION DE:
Jean-Claude Germain et Michel Chartrand

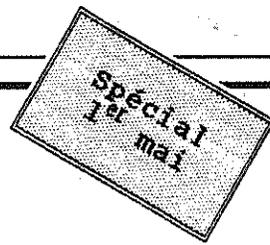
dans le cadre du 15e anniversaire du
CTTAE
Comité des travailleurs et travailleuses accidenté-e-s de l'Estrie

Théâtre GRANADA
53 rue Wellington Nord, Sherbrooke

Billets en vente aux endroits suivants

Guichet du Granada 53 rue Wellington N. Sherbrooke	Presse-boutique 4 rue Wellington N Sherbrooke	CTTAE 187 rue Laurier, 105 Sherbrooke
--	---	---

Pour information: CTTAE au 563-8178



ATTENDEZ QU'ON S'TAPE UNE DEPRESSION NERVEUSE COLLECTIVE!

Les travailleuses en garderie mènent une forte campagne depuis plus de dix-huit mois pour obtenir du gouvernement qu'il contribue à relever leurs salaires dérisoires (voir encadré). Un fort consensus s'est développé autour de leur cause. Pourtant, le gouvernement libéral cherche à s'en laver les mains et à se défilier.

"Pourtant, souligne Mme Josée Morin, présidente du syndicat des travailleuses et travailleurs en garderie de l'Estrie affilié à la C.S.N., lors d'une rencontre avec la ministre Trépanier, le 17 mars dernier, nous avons fait une proposition susceptible de faire débloquent le dossier. Depuis, le temps s'est écoulé et la ministre n'a toujours pas saisi l'occasion de répondre à nos revendications".

Devant une telle dérobade, c'est l'escalade, allant même jusqu'à des grèves générales illimitées dans certaines garderies. En Estrie, un débrayage de cinq(5) jours (du 27 avril au 3 mai 1994) de 21 garderies syndiquées sur 32 garderies sans but lucratif s'ajoutera à des actions de visibilité, de recherche d'ap-

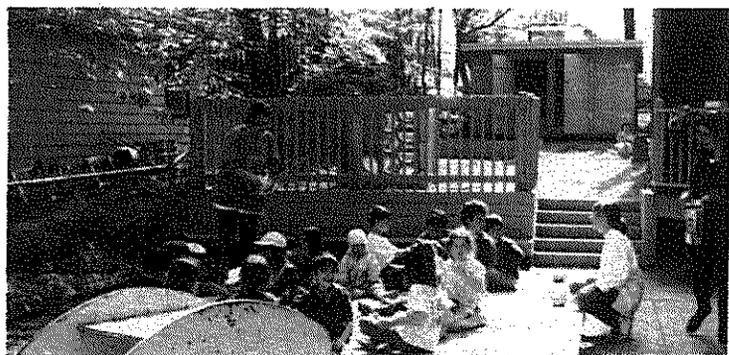
puis auprès des parents, etc. D'ailleurs, le 21 avril dernier les travailleuses participaient à la journée nord-américaine de protestation contre les bas salaires en garderie. "Il s'agit là, indique Mme Claudette Carbonneau, vice-présidente de la C.S.N., d'une première dans ce secteur, davantage marqué par l'attachement profond que ces travailleuses vouent à leur garderie (de petites corporations et coopératives sans but lucratif) et à la petite enfance, qu'elles desservent avec compétence, amour, dévouement et créativité".

De plus, selon Mme Morin "ce n'est pas de gaieté de coeur que les travailleuses en garderie enclenche une nouvelle vague de moyen de pression, y compris

des arrêts de travail, qui priveront les parents d'un service aussi important. Mais plusieurs d'entre nous considérons que nous n'avons maintenant plus le choix; c'est le seul moyen qui nous reste de convaincre la ministre de la légitimité de notre revendication et notre détermination à obtenir la reconnaissance sociale".

Bref, mettre de la pression sur le gouvernement avant que toutes les travailleuses ne se "tappent" une dépression...

Normand Gilbert



En 1991, les travailleuses en garderie gagnaient en moyenne 10 \$ /hrs

En comparaison, il-elle gagnait:

une technicienne en éducation spécialisée:	14,05 \$	@	19,67 \$ l'heure
une enseignante au préscolaire :	16,93 \$	@	31,67 \$ l'heure
une technicienne en loisir:	13,39 \$	@	19,00 \$ l'heure
un garde forestier:	12,31 \$	@	15,31 \$ l'heure
un gardien d'animaux:	13,58 \$		l'heure
un gardien de territoire:	14,58 \$		l'heure

De toute évidence, la rémunération des éducatrices en garderie n'a rien à voir avec l'importance de leur tâche, ni avec leur compétence. Les conditions minables qu'on leur réserve sont la preuve que les préjugés à l'égard des emplois occupés majoritairement par des femmes, et tout particulièrement ceux reliés aux soins des enfants, ont encore cours dans notre société.

Assistés sociaux et corporation intermédiaire de travail

L'automne dernier, M. Gérald Tremblay, ministre de l'Industrie, du commerce et de la technologie, annonçait dans son plan de relance la création de 800 corporations intermédiaires de travail (C.I.T.) et ce, sur une période de trois ans. Notons qu'une quarantaine de ces corporations sont déjà implantées à Montréal. Ces corporations soulèvent beaucoup de questions auprès des groupes membres du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (F.C.P.A.S.Q.), ainsi qu'auprès des centrales syndicales, des groupes de femmes, etc.

Les C.I.T. sont des organismes sans but lucratif «reconnus» par le Ministère de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu. Elles peuvent être soutenues par le Ministère de la Santé et des Services sociaux. Ces corporations peuvent se retrouver dans des organismes déjà existants ou encore dans de nouveaux organismes visant à créer de «nouveaux programmes» permettant la réinsertion sur le marché du travail.

Comment les C.I.T. rémunèrent-elles leurs employés-es et comment se financent-elles?

Les employés-es travaillent à temps plein et reçoivent habituellement le salaire minimum par l'entremise du programme «PAIE», et ceci pour une durée de 26 semaines. Les

C.I.T. obtiennent des revenus en louant les services de leurs employés-es ou en vendant les produits et les services constituant le fruit de leur travail. Elles doivent générer suffisamment de revenus pour soutenir leurs frais de fonctionnement et peuvent augmenter le salaire de leurs employés-es.

Par exemple, si une corporation loue les services d'un de ses employés à 7\$ de l'heure à une entreprise d'entretien ménager et qu'elle donne un salaire de 8\$/heure à cet employé, elle obtient un revenu de 4.85\$ par heure puisque le gouvernement subventionne l'employé 5.85\$/heure via le programme «PAIE» de la sécurité du revenu.

Le document officiel du Ministère de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu indique néanmoins que le salaire moyen

dans les C.I.T. se situe entre 7 et 8\$ de l'heure; et ce qu'on présente comme un emploi n'est qu'un programme «PAIE». Après 6 mois, l'organisme peut renouveler sa «main-d'oeuvre» sans période d'attente. L'employé est acculé au chômage à moins que la C.I.T. n'obtienne suffisamment de revenus pour l'embaucher à ses frais, ce qui tend à être rare.

En bref, les organismes populaires et communautaires se transformeront en une sorte de «Man Power», ce qui ira en contradiction avec leur mandat. Et ceux et celles qui ont la conviction de défendre les droits sociaux, on les subventionnera pour qu'ils se taisent...

Deux sortes de C.I.T.:

-Les C.I.T. qui seront consacrées à la «gestion de la main-

d'oeuvre» et qui loueront les services des personnes assistées sociales à des entreprises, municipalités, organismes ou individus.

-Les C.I.T. qui produiront des biens et services oeuvreront «dans des créneaux peu ou pas couverts par l'économie du marché, mais qui sont socialement utiles: protection de l'environnement, domaine des loisirs ou du tourisme, fabrications artisanales ou semi-industrielles, recyclage ou services d'entretien»; les coopératives d'habitation et les travaux forestiers sont aussi présents comme secteurs de développement pour les C.I.T.

De plus, les auxiliaires familiales et sociales qui fonctionnent en lien avec des équipes multidisciplinaires dans les CLSC pour offrir des services de maintien à domicile sont en majorité des femmes qui travaillent sur appel et possèdent un statut précaire. Elles seront sûrement les premières mises à pied. En effet, l'insertion des C.I.T. dans le domaine du maintien à domicile constitue une forme de privatisation et

affectera beaucoup la qualité des services. Ceux-ci seront basés sur le «cheap labour», c'est-à-dire le travail à bon marché des personnes à cheval entre l'aide sociale et l'assurance-chômage.

En conclusion, l'analyse des corporations reste à faire, mais on verra s'institutionnaliser le «cheap labour» des personnes assistées sociales et s'instaurer des baisses de salaire et une détérioration des conditions de travail. De plus, cette situation risque de dévaloriser encore les femmes et permettre la récupération, à genoux, des groupes populaires et communautaires face aux lois du marché tout en les détournant de la défense des droits démocratiques des individus et de la collectivité. Les C.I.T.: un choix de société?

Sylvain Janvier
Bernard Couture Jr.
MCCE (566-5811)

Diane Deneault
Action Plus (anciennement «ACCENTS et GARDS») (564-4418)

Quelques statistiques...chez nous!

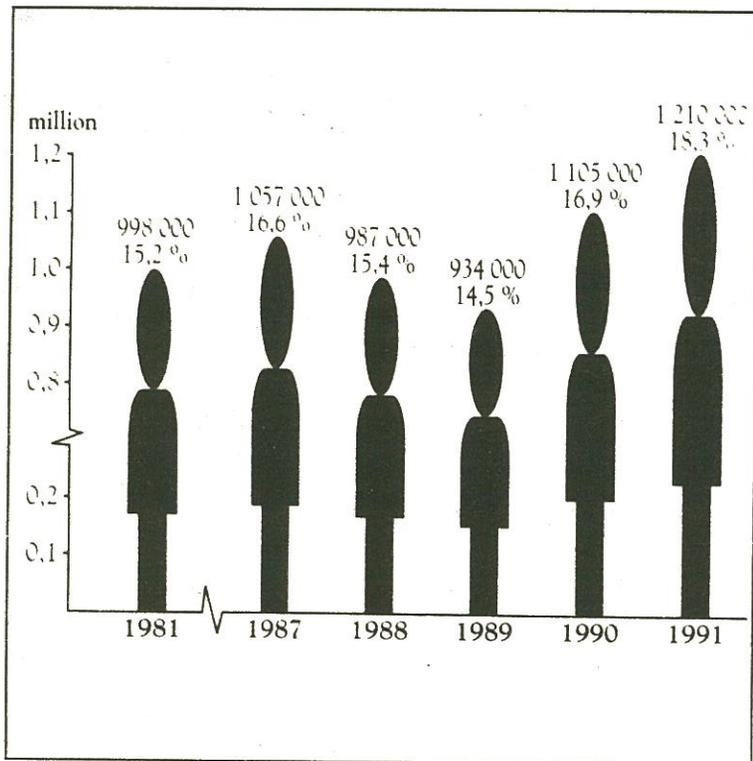
La pauvreté des enfants au Canada

Plus d'enfants canadiens vivent dans la pauvreté*

*La pauvreté est calculée d'après les seuils de faible revenu de Statistique Canada de 1986.

Le Canada est confronté à la réalité déplorable d'avoir plus d'un million deux cent mille enfants de moins de 18 ans, presque un sur cinq, vivant dans la pauvreté. Depuis 1989, année où la Chambre des communes a passé la résolution d'éliminer la pauvreté des enfants, on a rajouté un quart de million d'enfants à la liste des enfants pauvres.

Source: Statistique Canada.
Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1991.

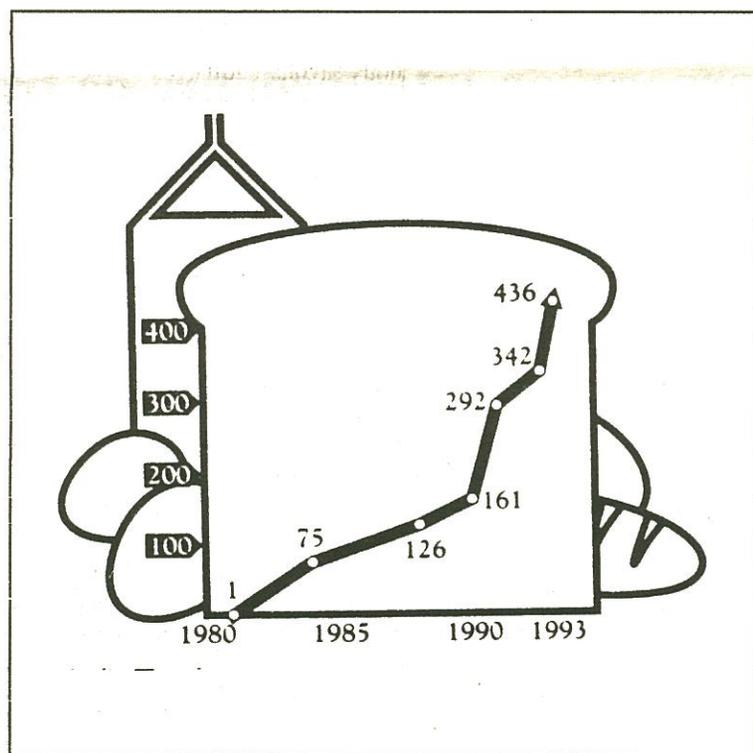


436 banques alimentaires officiellement inscrites en 1993

Près d'une centaine de nouvelles banques alimentaires se sont inscrites à l'Association canadienne des banques alimentaires entre août 1992 et février 1993.

En 1992, on a calculé qu'environ 900 000 enfants ont eu recours au moins une fois à une banque alimentaire, par rapport à 700 000 enfants en 1991. Un sondage sur les banques alimentaires effectué en mars 1993 a démontré qu'il y avait plus d'un demi million de Canadiens qui avaient reçu de la nourriture d'une banque alimentaire pendant ce mois.

Source: Oderkirk, **Tendances sociales canadiennes**, 1991, Association canadienne des banques alimentaires.



Ras le bol de nous appauvrir!

Le gouvernement Johnson veut nous faire «Vivre selon nos moyens»:

En abolissant des milliers d'emplois dans le secteur public et en y gelant les salaires:

En réduisant les prestations d'aide sociale et en condamnant les prestataires au « cheap labour »:

En coupant dans la santé, les services sociaux, l'éducation et le logement social.

Pendant que les riches s'enrichissent!

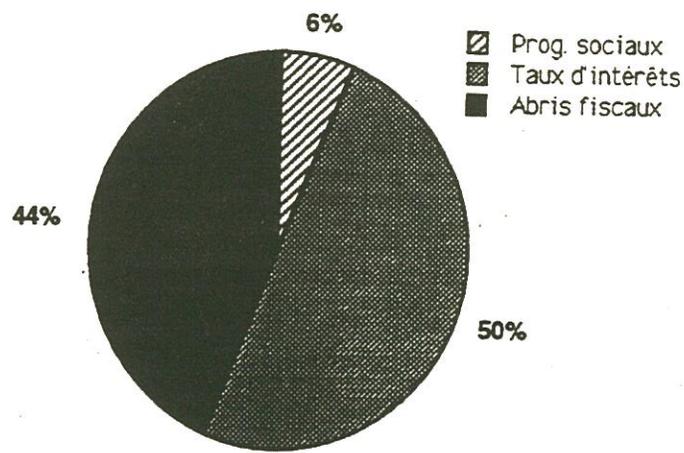
En 1990, le gouvernement du Québec perdait 421 millions \$ en n'imposant pas pleinement les gains de capital réalisés par des contribuables à hauts revenus.

En 1988, le gouvernement a augmenté le taux maximum d'imposition des pauvres de 13 à 16% alors qu'il baissait celui des riches de 28 à 24%. Le taux d'impôt sur le revenu des compagnies du Québec est de 5,75% alors qu'il est de 9,5% en Ontario et de 10% en Colombie-Britannique.

Le niveau de taxation des compagnies au Québec est inférieur aux autres grands pays industrialisés:

Japon.....	50%
Allemagne...	50%
Italie.....	46%
États-Unis..	39%
Ontario.....	43%
Québec.....	34%

Causes de l'augmentation de la dette canadienne depuis 1975



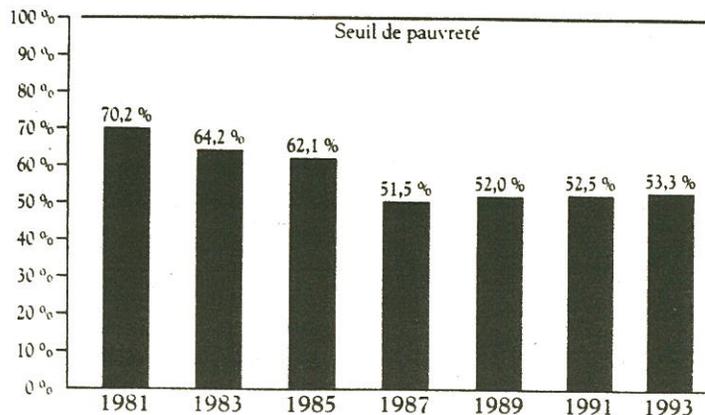
Source: Statistique Canada 1991

Salaire minimum moyen en pourcentage du seuil de pauvreté: familles monoparentales d'un enfant dans une grande ville*:

Bien que l'emploi constitue l'une des meilleures assurances contre la pauvreté, il n'assure pas cette protection pour toutes les familles. Par exemple, une mère seule avec un enfant qui a travaillé pendant l'année 1993 au salaire minimum, ne gagnera que légèrement plus que la moitié (53 p. cent) du seuil de pauvreté. Il faudrait qu'elle travaille 75 heures par semaine pour arriver à faire vivre sa famille au-dessus du seuil de pauvreté!

Source: Chiffres fournis par le Centre de statistiques internationales d'après des renseignements du Ministère du Travail.

*Calculé pour un parent, avec un enfant, travaillant à temps-plein (40 heures par semaine, 52 semaines par an).



CONGÉDIEMENTS ILLÉGAUX



Une des facettes peu connue du public en général concernant les milieux de travail demeure, sans aucun doute, toute la question des congédiements illégaux et plus particulièrement ceux liés à la réalité des femmes enceintes. Pourtant, la principale cause de congédiement illégal chez les femmes au Québec est la grossesse et ce, devantant même les activités syndicales ou l'indiscipline. Belle réalité en cette Année internationale de la famille...

UNE RÉALITÉ CERTAINE

Plus de 855 travailleuses au Québec ont déposé une plainte à la Commission des normes du travail concernant un congédiement illégal lié à la grossesse et ce, pour la période couverte du 1er avril 1992 au 31 janvier 1994, c'est-à-dire une période de 22 mois. On constate donc, pour cette période, qu'environ 39 plaintes en moyenne ont été déposées par mois ! Bien entendu, ces chiffres demeurent bien en deça de la réalité puisqu'on estime qu'environ une femme sur deux seulement dépose une plainte. Cette situation s'explique généralement par la crainte des employées de représailles de la part de leur employeur ou par peur d'être identifiées comme des "employées à problème".

Pourtant, les femmes auraient tout intérêt à se prévaloir de leur droit. En effet, selon le directeur général de la Commission des normes du travail, M. Aurélien D'Allaire, "ça vaut vraiment la peine pour les femmes de se battre parce que c'est facile pour elles de prouver la situation. De plus, souligne-t-il, seulement 3 femmes sur 10 perdent leur cause".

CAUSES DES CONGÉDIEMENTS

Evidemment, les employeurs expriment rarement la question de la grossesse directement pour justifier le congédiement de leur employée enceinte. "Ils diront que l'employée n'est plus efficace, qu'elle n'est plus capable de faire le travail" indique M. D'Allaire.

Pour sa part, Mme Ghislaine Paquin, du groupe Au bas de l'échelle (groupe populaire voué à la défense des non-syndiqués), souligne que "certains employeurs craignent de garder avec eux de futures mères. Ils se disent que ces employées devront s'absenter plus souvent lorsque leurs enfants seront malades, par exemple".

Mais lorsque nous creusons un peu, la véritable raison demeure l'éternelle "rentabilité" des employées. Bref, c'est d'abord et avant tout pour sauver de l'argent (ou en perdre le moins possible...) que certains employeurs se "débarassent" de leurs employées enceintes et ce, de façon encore plus marquée en ces temps de crise économique. Ce n'est donc pas un ha-

sard si le nombre de plaintes déposées à la Commission des normes du travail est passé de 175 en 84-85 à 515 en 92-93, une augmentation de 65% en 8 ans. Bien sûr, le travail de sensibilisation et d'intervention des groupes populaires est aussi un facteur ayant incité les femmes à porter plainte.

Pistes de solution

Evidemment, déjà plusieurs éléments contenus dans la loi demeurent intéressants pour protéger les travailleuses enceintes. Cependant, une plus grande responsabilisation des hommes face aux tâches parentales, une amélioration des congés de maternité et de paternité, le développement d'un réseau de garderie adéquat (plus particulière-

ment en milieu de travail), une meilleure collaboration des employeurs pour la gestion du temps de travail et des tâches et plusieurs autres mesures sociales pourraient certainement améliorer la situation de l'ensemble des femmes et, par conséquent, de la société en général.

Mais voilà, avons-nous le système socio-économique pour atteindre cela?

Normand Gilbert

Monde du travail:

Le temps n'est-il pas venu de dépasser nos limites actuelles?

Loin de vouloir verser dans le cynisme, il faut bien se rendre à l'évidence que si nous voulons que tous ceux et celles qui le veulent puissent avoir accès au travail (dans des conditions décentes qui s'appuient fondamentalement sur le respect de la dignité humaine) il est aujourd'hui urgent d'envisager autrement l'organisation du travail et de l'emploi.

Dernièrement, le futurologue américain Alvin Toffler, auteur de «La troisième vague» et «Le choc du futur», lors de son allocution à la conférence «L'organisation de demain et l'organisation intelligente» signalait que le chômage actuel est un problème structurel qui ne disparaîtra pas grâce à des solutions dépassées¹.

Bien sûr, on comprend que parmi ces solutions dépassées on retrouve des dépenses publiques, la stimulation des PME, l'encouragement à la consommation... afin de favoriser l'essor et la compétitivité des entreprises accompagnés du libre marché de l'emploi. Tout ceci ayant comme objectifs la reprise économique et la création d'emplois. C'est ce que tentent de faire nos gouvernements

canadien et québécois avec leurs programmes respectifs de création d'emplois. Mais nombreux sont ceux et celles qui en doutent! Plusieurs observateurs ont d'ailleurs constaté qu'il y a croissance économique sans création d'emplois. Donc, pour nos gouvernements, la marche est haute et il est légitime de se poser la question: cette création d'emplois sera-t-elle suffisante?

Catastrophe estrienne

Comment ne pas en douter lorsque Claude Plante, dans la Tribune du 5 mars dernier, fait état d'un «record d'assistés sociaux» en Estrie. Il mentionne ceci: «Les dernières statistiques disponibles au bureau régional du ministère de la Sécurité du revenu montrent qu'en octobre dernier, 29 300 personnes dépendaient des

17 600 chèques émis»; un peu plus loin dans le même article, M. Plante signale que «Si l'on ajoute au nombre d'assistés sociaux les plus de 20 000 bénéficiaires d'assurance-chômage en région, on arrive à un malheureux total de près de 38 000 personnes sans travail. C'est 28,6% de la population active estrienne, établie à 132 970 individus lors du dernier recensement fédéral en 1991.» C'est beaucoup de monde qui espère (ou n'espère plus) un emploi.

Le futur à nos portes

Alors le temps n'est-il pas venu de dépasser nos limites actuelles? Le temps n'est-il pas venu de prendre nos responsabilités, c'est-à-dire de trouver de nouvelles solutions et de passer à l'action? Nos sociétés sont présentement engagées dans des change-

«Le bouleversement du monde du travail qui s'offre à nous, si nous savons l'utiliser, c'est la chance du siècle. Cherchons des idées, construisons des scénarios, échaffaudons des hypothèses. Non pas à la recherche d'une solution unique et magique, mais à la quête de dix, vingt, cinquante, cent propositions, qui s'entrecroisent et se renforcent.»
Guy Aznar³

ments, des transformations, des mutations majeures. Devons-nous nous accabler devant les difficultés que ces mutations nous apportent et les choix qu'elles appellent!? Dans un article intitulé «L'avenir appartiendra aux mutants»², Mme Monique F. Leroux, présidente de l'Ordre des comptables agréés du Québec, nous rappelle que «Les gagnants seront ceux et celles qui verront dans la mutation en cours un défi stimulant, un potentiel à exploiter, une occasion à saisir...» Aurons-nous le courage d'innover?

Le monde du travail est profondément affecté. Tous, travailleurs et travailleuses, exclus-es du marché du travail, syndiqués (es), élus-es, hommes et femmes d'affaire, citoyens et citoyennes peuvent et doivent être responsables et participer activement à la recherche de solutions (de nouvelles solutions) pour contrer la crise de l'emploi. Des nouvelles solutions, il en existe. Par exemple: la réduction du temps de

travail, la diminution des heures supplémentaires, l'augmentation du nombre de semaines de vacance, la formation en emploi... et de nombreuses autres. A vous d'en parler! A vous d'en trouver!

La Ligue des droits et libertés, section Estrie, entend s'impliquer activement, par la

promotion du «droit au travail» pour tous et toutes, afin que chaque individu puisse intégrer ou réintégrer le marché du travail et ainsi participer au développement de notre société. Des activités en ce sens sont prévues pour l'année 1994.

Georges Bates, Ligue des droits et libertés, section Estrie.

¹. Voir article de Robert Dufresne, Vers l'éclatement du Canada?, Le Devoir, 7 avril 1994.

². La Presse, 7 avril 1994.

³. Travailler moins pour travailler tous, 20 propositions. Pour débattre. Editions Syros, 1993.

Spécial
1^{er} mai

Un système de santé universel, accessible et public:

A-t-on les moyens de ...s'en priver?

Nous refusons de
revenir en arrière!

Les Québécoises et les Québécois gardent un souvenir douloureux de la période précédant l'assurance-hospitalisation en 1961 et l'assurance-maladie en 1971.

Comment oublier qu'à cette époque, la maladie était la principale cause d'endettement des familles? Comment oublier que tous n'avaient pas accès à des soins de santé au Québec, il y a 25 ans à peine?

En instaurant un système de santé universel et accessible, nous avons choisi d'assumer ensemble le risque social de la maladie. Nous avons opposé la solidarité sociale à l'appauvrissement individuel. Nous avons démocratisé le système de santé parce qu'il était indécent que les soins de santé ne soient accessibles qu'à ceux qui avaient les moyens de se les payer.

Nous avons fait le bon choix économique puisque les dépenses de santé par personne au Québec sont les plus basses en Amérique du Nord.

Ce système de santé est notre fierté!

Pourtant, le gouvernement fédéral, qui doit assumer sa part des dépenses de santé, ne cesse de rogner sur sa contribution. Le gouvernement québécois, pour sa part, multiplie les annonces de coupures et de privatisations. En fait, il procède sournoisement au démantèlement du système de santé que nous avons choisi de nous donner démocratiquement. A preuve...

Les solutions gouvernementales: un piège

Nous devons immédiatement freiner l'élan gouvernemental si nous ne voulons pas qu'il...

*impose des frais pour les repas et la chambre d'hôpital;

*impose une contribution lors d'une visite à un médecin;

*supprime la gratuité des soins dentaires aux enfants de 10 ans et moins;

L'érosion des acquis s'accélère

1982 *Réduction de l'accessibilité aux soins de physiothérapie

1986 *Fin de la gratuité des soins dentaires pour les enfants de 13 à 16 ans

1992 *Introduction du ticket modérateur de 2\$ par ordonnance médicale des aînés-es

*Fin de la gratuité des soins dentaires pour les enfants de 10 à 13 ans

*«Désassurance» des examens de la vue pour les personnes de 18 à 40 ans

1993 *«Désassurance» des examens de la vue pour les personnes de 41 à 64 ans

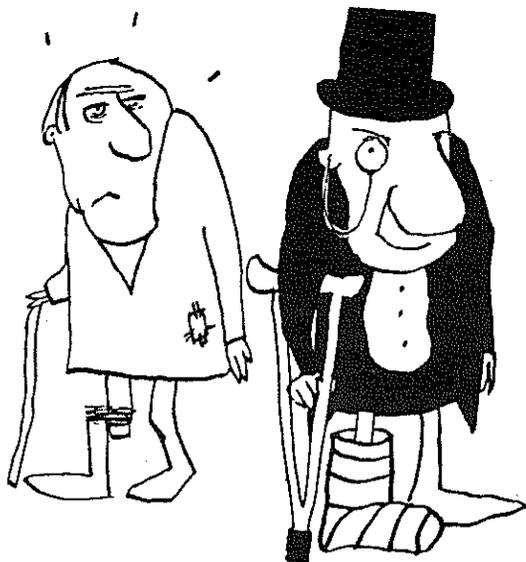
*Entente entre les médecins spécialistes et le gouvernement pour «désassurer» les radiographies pulmonaires avant opération, la chirurgie de planification familiale, l'excision de tumeurs bénignes, l'échographie de la prostate, etc.

*Menace d'abolir la gratuité des médicaments pour les personnes atteintes de fibrose kystique, cancer, etc.

*Étude sur la privatisation des services alimentaires, des buanderies, de l'entretien ménager des établissements de santé et de tout le secteur de l'hébergement des personnes en perte d'autonomie, des services à domicile et des laboratoires.

1994 *Proposition de la Fédération des omnipraticiens pour «désassurer» les examens médicaux d'embauche, les vasectomies, etc.

*Introduction du Fonds des Services de Santé qui oblige les chômeurs et les personnes retraitées à payer un impôt supplémentaire de 1% sur tout revenu excédant 5 000\$



*«désassurance» les examens de la vue des enfants et des aînés-es;

*ajoute au revenu imposable les frais de santé encourus par une personne au cours d'une année;

*nous oblige à acheter systématiquement des assurances privées, hors de prix, pour nous protéger.

Le gouvernement prétend que le système de santé est malade. Pour nous, par contre, il est évident qu'une médecine gouvernementale, axée sur les coupures et les privatisations, risque de tuer le patient.

Les femmes: les grandes perdantes de la privatisation

On peut raisonnablement croire que les femmes écopent à tous les niveaux si le démantèlement du système de santé se poursuit. Elles écopent **comme travailleuses**: elles représentent 76% des effectifs du réseau de la santé. **Comme femmes**: les femmes consultent plus que les hommes et leur espérance de vie est plus grande. **Comme bénévoles**: on comptera sur elles pour compenser les coupures de services. Enfin, **comme mères**: ce sont les femmes qui consultent habituellement avec leurs enfants surtout si elles sont cheffes de famille monoparentale.

Un débat public s'impose

*Le gouvernement québécois se refuse à imiter l'Allemagne. Celle-ci a mis en place un programme qui a permis, en 1993, de réduire de 20% les dépenses générées par les ordonnances médicales. Économie potentielle: 180 millions \$ annuellement.

Alors que la logique commanderait une plus grande utilisation des médicaments génériques, aussi efficaces, le gouvernement québécois s'entête à acheter principalement des médicaments brevetés, pourtant plus chers. Le gouvernement reconnaît qu'il y a trop de médecins et qu'ils sont mal répartis sur le territoire. Malgré cela, le Québec en comptera 806 de plus d'ici 1996. Facture anticipée: 120 millions \$ par année.

*Les 14 072 médecins du Québec sont majoritairement rémunérés à l'acte. Une étude franco-anglaise révèle que les généralistes français, qui sont payés à l'acte, font plus d'actes superflus que leurs homologues britanniques payés à salaire.

Nul doute que ces aspects et plusieurs autres devraient être considérés avant d'introduire des mesures qui réduiraient de façon significative l'accès aux soins de santé. La pauvreté engendre la maladie. C'est déjà honteux de faire un tel constat en 1994. Il serait scandaleux qu'avant la fin du siècle, la maladie engendre à nouveau la pauvreté.

Nous réclamons du gouvernement un débat public d'urgence.

De l'impuissance individuelle à l'action collective

Vous vous dites, comme nous, que le gouvernement est allé trop loin et qu'il est nécessaire d'arrêter maintenant la vague de privatisations et de coupures qui menacent de nous ramener 30 ans en arrière.

-Demandez au groupe communautaire ou au syndicat dont vous êtes membre, d'aller chercher l'information¹ qui vous permettra de faire pression pour obtenir un débat public d'urgence sur le démantèlement du système de santé.

-Téléphonez, écrivez à vos députés, fédéral et provincial ou rencontrez-les pour leur faire connaître votre position sur la nécessité de maintenir un système de santé universel, accessible et public.

Pour de plus amples informations, contactez l'Association Québécoise des Retraités et Pré-retraités, Section Sherbrooke au 829-2981.

Tiré de la Coalition pour le maintien de la gratuité de la santé.

1. Le texte complet de l'analyse de la Coalition est disponible à: La Coalition pour le maintien de la gratuité dans la santé, 1600, av. de Olivier, suite 271, Montréal, H2K 3W5. Veuillez joindre un chèque de \$5 à votre demande.



Discrimination dans le logement; deux jugements importants

«Je ne loue pas à des assistés sociaux, point final!» Vous êtes-vous déjà fait dire ça? Ou bien: «Ça ne me dérange pas que tu sois sur l'aide sociale, mais le loyer va te coûter trop cher, ça ne vaut pas la peine que je me renseigne sur toi.»

Depuis des années, la Commission des droits de la personne (CDP) soutenait que les locataires qui se font répondre de telles choses sont victimes de discrimination illégale fondée sur leur *condition sociale*. Et, tout dernièrement, deux jugements du Tribunal des droits de la personne sont venus confirmer cette façon de voir. Qu'est-ce que cela peut changer, et pour quels locataires? Pour répondre à cette question, il faut d'abord comprendre ce que c'est que la *condition sociale*.

Les groupes protégés

La Charte des droits et libertés de la personne (adoptée en 1975) garantit un large éventail de droits pour toutes et tous, et assure une certaine protection aux personnes membres de groupes qui se retrouvent victimes, plus souvent que d'autres, de traitements injustes.

C'est pourquoi la charte interdit la discrimination fondée sur le sexe (pour protéger les femmes), sur le handicap (pour protéger les personnes handicapées), sur la couleur ou l'origine ethnique (pour protéger les Québécois issus de groupes ethniques minoritaires), etc.

Mais, les assistés sociaux, les gens qui ont peu d'instruction, ceux et celles qui ont des emplois peu payés ou précaires et qui subissent souvent méfiance ou mépris, comment les protéger? C'est eux que vise l'interdiction de la discrimination fondée sur la *condition sociale*. Mais assez peu de plaintes de discrimination portées par ces gens

se sont, au cours des années, rendues devant les tribunaux. Pourquoi? Soit que ces personnes ne portaient pas plainte (ne croyant pas, de toutes façons, pouvoir obtenir justice), soit qu'elles laissaient tomber leur plainte à un moment ou un autre, soit qu'elles parvenaient à une entente hors cour avec celui ou celle qui leur avait fait subir de la discrimination.

Si bien que les tribunaux n'avaient pas vraiment, par des décisions rendues, confirmé qui était protégé par ce terme de *condition sociale*: et si bien que certaines personnes soutenaient qu'en réalité, cette expression, dans la charte, ne protégeait personne.

La condition sociale

Les deux jugements récents, dans des causes de discrimination dans le logement, viennent de changer cet état de chose. Ils énumèrent les critères à partir desquels il est possible de définir la *condition sociale* d'une personne: ses origines, ses niveaux d'instruction, ses occupations,

son revenu et les préjugés ou stéréotypes que la société peut entretenir à l'égard des personnes qui partagent ces caractéristiques.

En quoi cette définition peut-elle aider à protéger, par exemple, les prestataires de la sécurité du revenu contre la discrimination?

En ceci que les prestataires de la sécurité du revenu partagent des caractéristiques communes (revenu, emploi, scolarité) et que sur l'ensemble d'entre eux pèse, dans notre société, un préjugé défavorable.

Alors, quand une personne se fait, par exemple, refuser un logement simplement parce qu'elle reçoit de l'aide sociale, sans que le propriétaire se donne la peine de vérifier ses antécédents de locataire et ses habitudes de paiement de loyer, elle devient la victime du préjugé existant à l'égard de tous les assistés sociaux. Elle devient, personnellement, victime de discrimination sur la base de sa *condition sociale*.

Concrètement, cela veut dire quoi?

Bien clairement: que si un propriétaire de logement peut être justifié de s'assurer que l'éventuel locataire puisse payer son loyer, il ne peut pas rejeter un locataire seulement parce qu'il ou elle est assisté-e social-e.

Dans l'une des causes gagnées par la Commission des droits de la personne (CDP), un homme célibataire, prestataire du programme «soutien financier» qui s'était fait refuser ainsi, s'est vu accorder des dommages matériels (480\$), moraux (2 000\$) et exemplaires (1 000\$).

Dans la seconde cause, il s'agissait d'une cheffe de famille monoparentale, mère de deux enfants et enceinte, qui voulait passer d'un 4 1/2 à un 5 1/2. Elle en trouve un, coûtant à peine 10\$ par mois de plus que son loyer du moment.

Mais le propriétaire le lui refuse. Pourquoi? Pas, dit-il, parce qu'elle est assistée sociale, mais parce que son loyer, selon lui, sera au-dessus de ses moyens (près de 50% de ses revenus). Et il ne prend même pas la peine de chercher à s'informer pour savoir si elle a une bonne réputation de locataire. Le jugement du Tribunal? Semblable au précédent: ce pro-

priétaire ne pouvait pas présumer que cette femme pauvre ne pourrait pas payer le loyer, il ne pouvait pas décider à sa place et la refuser sans faire des vérifications sur ses habitudes de locataire. Il devra lui verser 1 000\$ de dommages moraux pour l'avoir empêchée d'exercer, en pleine égalité, son droit de conclure un bail. (Il faut noter que le propriétaire a porté ce jugement en appel.)

En plus, ce jugement soutient que ce propriétaire, qui ne refusait pas de louer aux assistés sociaux mais plutôt à ceux et celles dont il jugeait le revenu insuffisant, se plaçait, en fait, en situation de discriminer illégalement contre l'ensemble des cheffes de famille monoparentale parce que la très grande majorité d'entre elles sont pauvres.

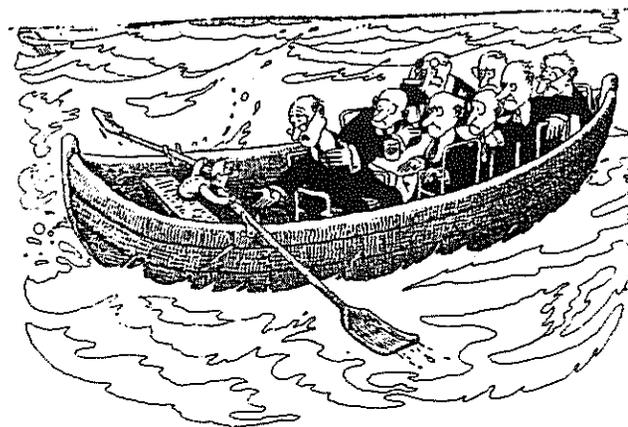
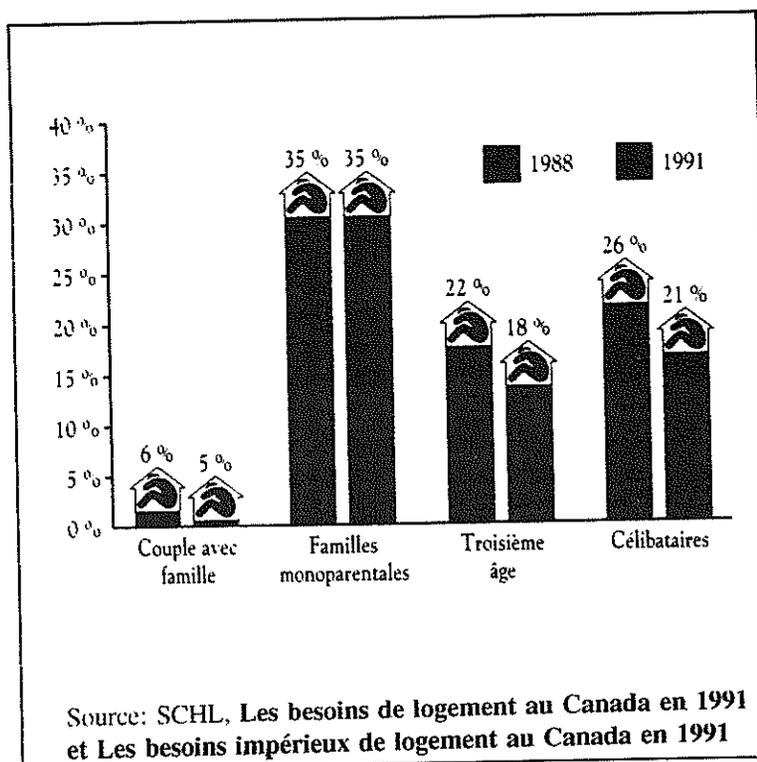
Un moyen de défense

Il est bien évident que ces jugements ne viennent pas mettre fin à toute possibilité de discrimination envers les assistés sociaux ou les autres personnes à bas revenus. Mais les locataires qui respectent leurs engagements ont, maintenant, une meilleure chance d'obtenir justice lorsqu'ils sont victimes de discrimination.

Robert Sylvestre, agent d'information, Commission des droits de la personne.

Encore un tiers des familles monoparentales sans logement adéquat

En 1991, environ un ménage sur huit (1,16 million) au Canada vivait encore dans un logement inférieur aux normes exigées, en baisse par rapport à 1,26 million en 1988. Cependant cette baisse du nombre de logements inadéquats correspond à des ménages sans enfants, soit des personnes du troisième âge ou des célibataires. Les couples (avec ou sans enfants) ont vu une légère baisse du nombre de logements inadéquats, tandis que les familles monoparentales couraient autant le risque d'être mal logées en 1991 qu'en 1988 (35 p. cent). Les familles monoparentales sont celles qui risquent le plus d'être logées de façon inadéquate (probabilité sept fois supérieure aux familles biparentales).



«COMMENT ÇA, TOUS NE RAMEZ PLUS? VOUS M'ÉTONNEZ, FERNANDEZ, SOMMES-NOUS, OUI OU NON, DANS LE MÊME BATEAU?»

Équipement de bureau
QWERT Itée
985, rue Galt ouest, Sherbrooke
562-5079

SERVICE (RÉPARATION TOUTES MARQUES)
VENTE
LOCATION

SMITH CORONA

Vivre (ou survivre?) de Prêts et Bourse en cette Année de la Famille

Un nombre croissant d'adultes, dont plusieurs cheffes de famille monoparentales, reviennent sur les bancs d'école poursuivre des études post-secondaires. Pour elles, le soutien financier est indispensable afin d'entreprendre des études. Il provient principalement de deux sources: le programme d'études post-secondaires de l'aide sociale et l'aide financière aux étudiants, communément appelé les prêts et bourse.

Sans ce soutien financier, le retour aux études est impossible pour la grande majorité. Les prêts et bourse ou l'aide sociale constituent alors la seule source de revenus. Le hic, c'est que la loi de l'aide financière accorde à ces femmes des sommes nettement insuffisantes, se situant en deçà de l'aide sociale. De plus, par sa gestion et ses règles administratives, la loi de l'aide financière crée des situations de pauvreté criante sans sourciller et en oblige plusieurs à envisager l'abandon de leurs études.

Depuis plusieurs années déjà, la formation est présentée aux individus comme "le" moyen d'améliorer leurs conditions de vie. Les chômeurs et les assistés sociaux se voient offrir des programmes variés visant en principe à faciliter l'accès à la formation. Pour favoriser le retour aux études, prévenir le décrochage ou faire rattraper les décrocheurs, le gouvernement débloque des argents et lance son message à grand renfort de publicité. La stratégie réussit assez bien comme en témoigne la hausse des inscriptions d'adultes aux études secondaires et post-secondaires.

Education et adultes

Au collégial, on retrouve de plus en plus d'adultes dont plusieurs cheffes de famille monoparentale dans les programmes à temps plein. Pour ces femmes, la décision de reprendre des études est souvent mûrie de longue date et parfois découle d'une démarche

progressive de retour aux études. Leur motivation est souvent plus évidente que celle des jeunes issus du secondaire...Elles affrontent leurs peurs et retroussent leurs manches car être aux études à temps plein implique une réorganisation complète de leur vie ainsi que celle de leurs enfants. Leurs besoins financiers sont nécessairement plus importants que ceux des jeunes à cause de leurs responsabilités familiales, mais aussi davantage soumis aux aléas de la vie; maladie d'un enfant, problème de garde d'enfant, pension alimentaire non versée, etc.

Le programme d'études post-secondaires de l'aide sociale s'adressant spécifiquement aux cheffes de famille monoparentale se veut un incitatif au retour aux études. Il propose, de fait, des mesures tenant compte de leur réalité particulière. Les personnes éligibles à ce programme conserveront leurs droits de recevoir des prestations d'aide sociale durant les deux premières années de leurs études. Ce droit implique la carte médicaments pour la famille et le réajustement automatique de l'aide financière en cas de non-paiement de la pension alimentaire. De plus, le programme paye un montant de 500\$ pour les frais de cours et les volumes et un montant pour des frais de garde. Le hic, c'est que pour être admissible à ce programme, il faut avoir été prestataire de l'aide sociale durant au moins vingt-quatre mois consécutifs au cours des derniers trente-six mois!

Un retour pénible

Si jamais une femme décide d'effectuer un retour aux études avant cette période, c'est à ses risques et périls qu'elle le fera puisqu'elle devra faire une demande de prêts et bourse. Malgré le fait qu'on lui ait donné verbalement l'information à l'aide financière et à l'aide sociale voulant que les revenus de ces deux programmes soient comparables, elle sera pénalisée financièrement de façon importante. Sans aucune information concernant les barèmes de calcul de la bourse et du prêt, les impacts des subventions de l'office des services de garde et des prestations fiscales pour enfant sur la bourse et la façon dont l'aide financière procédera aux réajustements financiers en cours d'année, elle fera sa demande, confiante face au système qui l'a encouragée mais aussi consciente que pour quelques années encore sa situation financière et familiale sera difficile.

Elle réalisera en cours d'année, à ses dépens, que ses conditions de vie sont encore pires que celles des prestataires de l'aide sociale. Sa situation deviendra encore plus dramatique si des changements surviennent dans ses revenus ou son organisation familiale, après sa demande initiale. Dans ce cas, la guillotine risque de tomber en mars, au moment du dernier versement de l'aide financière.

Josée, une preuve vivante de l'injustice

L'exemple de Josée, mère de deux jeunes enfants illustre bien cette situation. D'après les prévisions de l'aide financière, il lui restait 2 500\$ à recevoir pour environ 15 semaines. Entre le moment de sa demande de prêt et bourse en juin '93 et la fin août '93, elle a trouvé deux places à la garderie pour ses enfants qui étaient gardés auparavant par une voisine. Considérant ses faibles revenus, l'Office des Services de Garde lui accorde une subvention de 3 800\$, versée directement à la garderie. Pour ces services, elle doit en plus verser de sa poche 35\$ par semaine. Elle fait parvenir aussitôt cette information à l'aide financière, soit en août '93. Elle apprend seulement en mars '94, le jour même où elle allait chercher le dernier versement de sa bourse, qu'elle n'avait pas de chèque et même qu'elle devait 209\$! Tout est justifié dans un avis incompréhensible aux non-initiés. Bien sûr, il aurait fallu qu'elle sache ce que personne ne lui avait dit et qu'on ne retrouve dans aucun document destiné aux bénéficiaires de prêts et bourse; la subvention de 3 800\$ accordée aux gens financièrement démunis est considéré comme un revenu par l'aide financière aux étudiants. A l'office des Services de Garde, on s'est dit étonné et même scandalisé d'apprendre cela. Par conséquent, dans leur logique, la bourse a été coupée et le montant initial prévu diminué. Le réajustement financier s'est fait sept mois plus tard sans qu'elle soit prévenue d'avance de cette coupure. Le principal revenu de Josée durant les trois prochains mois sera sa pension alimentaire de 75\$ par semaine ou environ 300\$ par mois.

Essayez un instant d'imaginer comment on peut vivre avec deux enfants au Québec en 1994 avec 300\$ par mois. Dorénavant, tout ce qu'elle tente de faire, c'est de garder la tête hors de l'eau. Trouver à manger, solliciter des dons, rencontrer des intervenants et des organismes, négocier avec le propriétaire et les professeurs font désormais partie du quotidien. Dans de telles conditions de survie, poursuivre des études relève de l'exploit. D'autant plus que même dans de telles conditions de vie, les femmes ne pourront recevoir de l'aide sociale que si elles abandonnent officiellement leurs études.

Il faut que ça change!

Josée, comme plusieurs autres, se sent trahie, trompée par un système anonyme, ayant plein pouvoir sur sa vie et celle de ses enfants. Un système qui lui a fait croire qu'il pouvait l'aider à s'en sortir. Un système qui peut tout justifier sauf l'absurdité et qui renvoie à l'individu seul, l'entière responsabilité du marasme dans lequel il est plongé. Les gens sont maintenus dans l'ignorance et la dépendance. L'information n'est pas disponible ni accessible, les règles du jeu inconnues et les recours souvent impossibles.

Que des femmes et des enfants soient projetés du jour au lendemain dans de telles conditions de pauvreté est inacceptable. Mais que leur situation soit à plusieurs égards pire que celle des personnes recevant de l'aide sociale est inadmissible. A quand un réel revenu minimum garanti? En cette Année de la Famille où les discours, les études et les vœux pieux abondent, on pourrait s'attendre à tout le moins à un minimum de cohérence entre les programmes touchant à la famille. Des situations comme celle de Josée sont beaucoup trop nombreuses. L'aliénation est encouragée dans notre système mais doit-on pour autant l'accepter?

Sylvie Bessette

- Comparaison pour une famille de une adulte et deux enfants.

seuil de pauvreté	Revenus : étudiante avec prêt et bourse	ratio rev-seuil	Revenus : étudiante avec l'aide-sociale	ratio rev-seuil
-1992-	\$7290 (bourse)		\$9,700 (aide sociale)	
	\$2400 (prêt) *		\$ 500 (frais scolaires)	
	\$2178 (prest.fisc. enf)		\$ 520 (contri.garderie)	
	\$3600 (pens.alim)		\$ 2,178 (prest.fisc.enf)	
\$21,433	\$15,508 Total	72,3%	\$ 3,600 (pens.alim)	\$ 3,600 (pens.alim)
			\$16,498 Total **	77%

* : ne pas oublier que le prêt constitue une dette

** : ne pas oublier la carte médicament qui rembourse les frais médicaux, lunettes, frais dentaires ...

International

«Le futur sera ce que nous en ferons»

Pierre Sané, secrétaire général d'Amnistie Internationale

Pierre Sané ne cultive pas l'autosatisfaction béate. Les membres de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) et d'Amnistie Internationale (AI), venus l'entendre ce 10 février, ne se firent guère féliciter pour les progrès réalisés en matière de droits humains; ils furent plutôt avertis des défis énormes qui les attendent à l'avenir. Défis que les organismes de développement et de droits humains ne pourront relever qu'en travaillant de concert.

Car pour Pierre Sané, secrétaire général d'AI et cadre du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), «il y a une convergence dynamique entre les droits humains et le développement». Cette convergence est en quelque sorte inscrite au décalogue d'AI, puisque l'article 28 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme stipule que «Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration, puissent y trouver plein effet».

Vision contradictoire de la déclaration

Durant la guerre froide, expliqua M. Sané, l'appli-

cation de la Déclaration a subi d'importantes distorsions. Le monde étant divisé en bloc capitaliste ignorant les droits économiques et sociaux, et un bloc socialiste méprisant les libertés individuelles. Dans ce contexte, le «développement» se résumait souvent à la promotion du modèle américain ou du modèle soviétique. La chute du mur de Berlin en 1989 a soulevé bien des espoirs, vite déçus. Car un autre mur, «le mur de la pauvreté», reste bien en place, entre le Nord et le Sud celui-là. Or, «les droits humains, c'est avant tout le droit d'être un humain. Et un être humain a des besoins de base: l'alimentation, l'éducation, les soins de santé». Et de ce point de vue, la situation empire: l'écart se creuse chaque jour

d'avantage entre riches et pauvres. Il en va de même au chapitre des libertés fondamentales, dont «les violations sont plus radicales qu'avant: les emprisonnements ont fait place aux disparitions et aux exécutions extra-judiciaires».

Lier développement et droits humains

Tout se tient, donc, et les organisations non-gouvernementales doivent s'ajuster à cette réalité, par «la construction d'un mouvement social transnational intégrant les droits humains et le développement». Ce qui ne signifie pas que chaque organisme non gouvernemental (ONG) doive intervenir dans toutes les directions, mais plutôt que les différentes orga-



Pierre Sané

nisations doivent collaborer et devenir complémentaires, chacune gardant sa propre spécialité. Une même philosophie devrait sous-tendre à l'aide au développement et à la défense des droits de la personne: c'est qu'il ne s'agit pas de charité, mais d'un devoir: «Les membres d'AI prennent action chaque fois que les droits humains sont violés, parce qu'ils ont une obligation morale». De même, «L'aide au développement doit être considérée comme une obligation morale que des citoyens du monde ont envers d'autres citoyens du monde».

Mais le développement économique et la promotion des droits humains sont-ils vraiment indissociables? ou même compatibles? Se faisant l'avocat du diable, le journaliste François Brousseau mentionna l'exemple de la Chine qui «décolla» sous un régime particulièrement répressif. «Mais de quel développement parle-t-on? répliqua Pierre Sané. Si on prétend que ce modèle de développement convient si bien à la population, pourquoi ne la laisse-t-on pas s'exprimer librement?». Les ONG doivent donc, ensemble, mettre l'épaule à la roue, pour réaliser un développement intégrant les droits humains. Et avant tout «réinstaller le rêve», celui d'un monde où la dignité humaine serait universellement reconnue. «Martin Luther King n'a pas dit: j'ai un plan stratégique: il a dit: j'ai un rêve» rappela Pierre Sané.

Nicolas Gilbert
Tiré de Agir, mars 1994.



Afrique du Sud (Azanie) en bref

Capitale
Prétoria

Superficie
1 221 037 km² (8 fois plus petit que le Canada)

Monnaie
rand (1 \$ CAN= 2,54 rands environ)

Population
autour de 38 millions d'habitants (1991) dont la répartition se fait comme suit:

Noirs	28,2 millions	74,2%
Indiens	1 million	2,7%
Métis	3,3 millions	8,7%
Blancs	5,5 millions	14,4%

Langues
zoulou, afrikaans, sesotho, anglais, xhosa, tswana, tsonga, swanzi, venda, etc...

Cartoon dessiné tiré du Weekly Mail, Afrique du Sud

UN NOUVEAU DANS LE DIOCÈSE DE SHERBROOKE

LE CENTRE MISSIONNAIRE MARIANHILL

Le 27 janvier dernier, Mgr Jean-Marie Fortier procédait à la bénédiction de la nouvelle maison des Missionnaires de Mariannahill. Nous sommes sept membres à y vivre. Surtout, nous nous sommes dotés d'un CENTRE MISSIONNAIRE. Le Centre missionnaire est le moyen privilégié que se donnent les Missionnaires de Mariannahill de la région canadienne pour se mettre au service de l'évangélisation et réaliser leur apostolat missionnaire, en particulier par la coopération et l'animation missionnaire.

Cette pastorale missionnaire vise notamment à:

- 1- développer notre solidarité avec les démunis de notre société et d'ailleurs, selon notre charisme
- 2- développer notre identité missionnaire de telle sorte qu'elle devienne signifiante dans nos milieux d'engagement
- 3- éveiller les gens à la vocation missionnaire, tant laïque que religieuse.

SECTEURS D'ACTIVITE

Concrètement, cette pastorale missionnaire se divise en plusieurs secteurs que nous vous présentons brièvement:

Le secteur vocationnel: Nous disposons d'une dizaine de chambres pour accueillir les jeunes intéressés à cheminer selon l'esprit de la Communauté. Sept jeunes, déjà, cheminent avec nous sous la responsabilité du P. Daniel Perreault qui leur propose un programme souple et progressif.

Le secteur des publications: Nous publions deux revues. Une en français, le RMM, tirée à près de 6 000 exemplaires. Et une en anglais, le LEAVES, tirée à près de 30 000 exemplaires. Trois laïques travaillent à plein temps à notre bureau des publications, sous la responsabilité du P. André Penterman.

Le secteur laïc missionnaire: Nous élaborons, présentement, au Centre missionnaire, un programme de formation et d'expériences missionnaires pour les laïcs qui se sentent interpellés par un engagement missionnaire.

Le secteur projets court terme: Le Centre missionnaire offre à de nombreux jeunes la possibilité de vivre une expérience d'éveil missionnaire court terme. Par exemple, ces quatre dernières années, il y a eu une expérience chez les Inuits du diocèse de Churchill-Baie d'Hudson; une expérience, en mars 1993, dans nos missions d'Afrique du Sud; une autre au

façon spéciale, des nouveaux arrivants

Le Secteur service des missions: Ce service assure le meilleur soutien possible à nos confrères qui travaillent en mission. Nous essayons de bien évaluer et d'être attentifs aux nombreuses demandes qui viennent d'un peu partout à travers le monde.

Le Secteur formation et animation missionnaire: C'est ici surtout que le Centre missionnaire doit jouer un rôle actif et créateur. En plus des prédications missionnaires en paroisses et des animations dans des écoles ou auprès des différents groupes, actuellement nous animons un club "Jeunes du Monde", branche missionnaire jeune de l'Église; nous donnons la formation aux groupes qui se préparent à vivre des stages court terme; nous Vénézuéla, l'été dernier. Cet été, un groupe partira pour le Mexique alors qu'un autre groupe partira, plus tard, pour le Nicaragua.

Le Secteur pastorale de migrants: Depuis trois ans, nous avons parrainé trois réfugiés éthiopiens et nous nous apprêtons à en accueillir un quatrième bientôt. Nous voulons nous faire proches, de

travaillons en collaboration avec le Carrefour de solidarité internationale; nous préparons une série télévisée pour le réseau communautaire, etc.

UN SERVICE OUVERT

Le Centre missionnaire est aussi au service du diocèse. C'est pourquoi nous disposons de trois autres salles plus petites pour ateliers ou réunions. Nous pouvons offrir le service de cuisine aux groupes qui le demandent, et recevoir des groupes qui veulent vivre un camp. Nous avons, également, quelques belles chambres pour accueillir des couples ou individus qui veulent se retirer dans le silence ou vivre une retraite en groupe. Déjà nous avons pu accueillir plusieurs groupes du diocèse, mais nos services sont encore peu connus et nous profitons de la présente occasion pour mieux faire connaître ce que nous avons à offrir. Bienvenu à tous et à toutes.

Pour plus de renseignements, téléphoner à 562-4676.

Jean-Marc Grégoire, c.m.m.

Tiré du "Bulletin d'information de l'Église de Sherbrooke" Mars 1994



Vous et vos droits

Dans cette chronique, les gens de l'Aide juridique vous proposent d'être juge. Devant les faits exposés, essayez de deviner la décision d'un juge. Les causes qui vous sont présentées ont déjà été plaidées.

Un employé qui laisse son emploi doit-il prévenir à l'avance son employeur ?

FAITS:

Une employée était coiffeuse esthéticienne. Elle a avisé l'employeur de son départ le jour même, sans autre préavis. Elle était payée à la semaine. Le départ précipité de l'employée a causé un dommage considérable. Le propriétaire prétend qu'il avait droit à un préavis et que le départ sans préavis de la coiffeuse lui a causé des dommages qu'elle évalue à la valeur de deux semaines.

QUESTION:

Pensez-vous qu'un employeur a droit à un préavis?

DÉCISION:

L'action fut accueillie et l'employée condamnée à payer 160.00\$.

MOTIFS:

La caractéristique essentielle du contrat de travail à durée indéterminée est que l'une ou l'autre des parties peut y mettre légalement fin à volonté à la seule condition d'un préavis raisonnable. L'article 2091 du nouveau Code civil du Québec prévoit que :

"Chacune des parties à un contrat à durée indéterminée peut y mettre fin en donnant à l'autre un délai de congé. Le délai de congé doit être raisonnable et tenir compte notamment de la nature de l'emploi, des circonstances particulières dans lesquelles il s'exerce et la durée de la prestation de travail"

L'employée pouvait quitter son emploi en donnant un préavis. Elle devait le faire. Elle ne l'a pas fait. Elle doit donc payer pour le préjudice subi.

Micheline Plante
Centre Communautaire Juridique de l'Estrie
Tél.: 563-6122

Réponse du jeu "A la lettre près" (p.15)

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| 1. Coeur - heure | 9. Carpe - harpe |
| 2. Chou - houe (ou houx) | 10. Culotte - hulotte |
| 3. Clou - loup | 11. Crayon - rayon |
| 4. Croix - roi | 12. Cruche - ruche |
| 5. Cannelon - hanneton | 13. Croûte - route |
| 6. Canot - anneau | 14. Craie - raie |
| 7. Carnet - harnais | 15. Cor - or |
| 8. Crottin - rotin | |

LE THEATRE DOUBLE SIGNE

Les Ateliers-théâtre en fête

Le Théâtre du Double signe termine sa neuvième saison en présentant: **Les Ateliers-théâtre en fête, édition 1994, à l'affiche du Théâtre du Parc Jacques-Cartier de Sherbrooke, du 27 avril au 11 juin inclusivement, du mercredi au samedi, à 20h, sous le thème: La fête a grandi!**

Cet événement regroupe des amateurs de théâtre de Sherbrooke et de la région, qui présentent le résultat d'une démarche entreprise en septembre dernier, dans le cadre d'ateliers de formation en théâtre offerts par le Double signe.

Pendant presque deux mois d'activités, près de 100 amateurs (adultes et adolescents) sous la direction de professionnels reconnus, présentent 7 spectacles. Une programmation diversifiée, sous le signe de l'humour, qui fera partager au public la passion des planches et le talent des gens d'ici. En 1993, plus de 3 500 personnes ont acclamé la qualité des 6 productions à l'affiche, environ 4 000 spectateurs sont attendus pour l'édition 1994.

Une fête qui a donc véritablement grandi en 1994, avec l'ajout d'une septième production par le biais d'un

nouveau groupe d'adolescents, avec la venue de deux nouvelles metteuses en scène au sein de l'équipe d'animation et avec l'énergie soutenue des gens d'ici qui font de la programmation une véritable fête du théâtre.

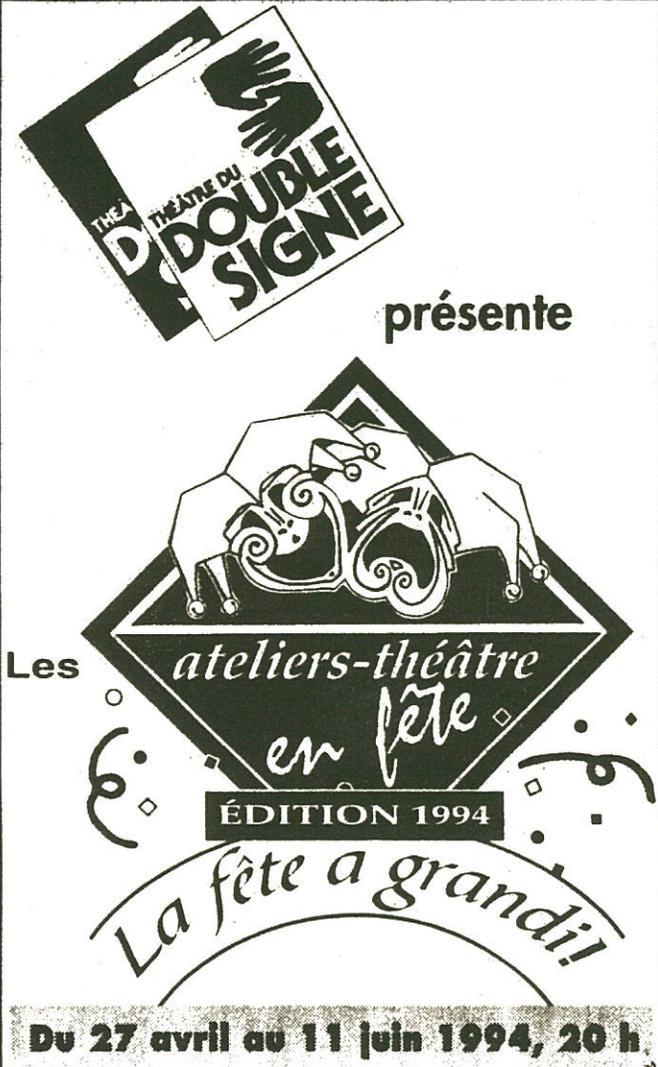
1993-1994: Mission accomplie

La saison qui s'achève aura été la plus importante et la plus fructueuse depuis la fondation de la compagnie en 1985. Avec ses deux productions professionnelles d'envergure en tournée: Mowgli, d'après le livre de la jungle et Houdini en coproduction avec le T.P.Q., c'est plus de 70 représentations que la compagnie a offertes aux quatre coins de la province. En 1993-1994, Mowgli poursuit sa lancée, obtenant toujours un succès indéniable tant au niveau de l'accueil que du nombre de

spectateurs. Au début de février 1994, lors du passage de Mowgli au Centre National des Arts, la critique de Radio-Canada l'a désigné comme étant la meilleure production de la saison jeunesse '93-'94 au C.N.A. Cette production charnière pour la compagnie est en voie de devenir un véritable classique que l'on pourra voir à nouveau l'an prochain.

Une saison comblée de toute part qui démontre une fois de plus le dynamisme du Théâtre du Double signe. Toutes productions réunies durant la seule saison 1993-1994, le Double signe aura offert une centaine de représentations et rejoint plus de 25 000 spectateurs. Une performance hors du commun!

La saison 1994-1995 marquera le début de nos activités du dixième anniversaire! Déjà 10 ans de présence et d'implication



présente

Les ateliers-théâtre en fête

ÉDITION 1994

La fête a grandi!

Du 27 avril au 11 juin 1994, 20 h

culturelle à Sherbrooke, en Estrie et partout au Québec.

Mario Trépanier

Publications gratuites

Répertoire des groupes et des camps familiaux

Le mouvement québécois des camps familiaux est le seul réseau d'associations familiales au Québec qui depuis plus de 10 ans, travaille à rendre les vacances accessibles aux familles à revenu modeste. Chaque année, quelques milliers de familles peuvent ainsi prendre

des vacances à un prix abordable. Le Mouvement regroupe deux types d'associations et organismes communautaires formés de bénévoles: les groupes familiaux et les camps familiaux. Le «Répertoire du Mouvement québécois des camps familiaux 1994-1995» vous donne

en première partie toutes les informations concernant les groupes familiaux, et dans la seconde section, toutes les informations sur les camps familiaux.

Cette publication est disponible gratuitement, à l'unité, au bureau de Communication-Québec.



S'abonner c'est se donner les moyens de mieux s'informer

Abonnement régulier . . . 15 \$
Institutions, organismes . . . 20 \$
Note: le prix inclut la TPS

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s) adressé à Entrée Libre
187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec), J1H 4Z4

Nom : _____
Adresse : _____ Code postal : _____
Ville : _____ Téléphone : _____



Le financement des groupes populaires

Recherchons équiépiers et équiépières

Pour faire : rédaction, enquêtes, photos, montage, un peu de tout quoi !

Les artistes (de la photo, dessin, B.D., écriture, sont invité-e-s à nous faire parvenir leurs créations.

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre pour s'activer dans le quartier...

Contactez-nous ! **821-2270**